Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

République Française
Département LOIRET
Canton de Montargis
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2020_0065

ARRETE de mise en place d'un panneau supplémentaire REZO POUCE

Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L2213-1
à L2213-6,
Vu le Code de la route - décret n°85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la route et le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
Vu l'arrêté n° 2019_0555 du 30 octobre 2019 autorisant la mise en place d'un dispositif REZO POUCE sur la commune de VILLEMANDEUR,
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du dispositif et des usagers de la route,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du dispositif REZO POUCE, un arrêt supplémentaire est autorisé sur la commune de VILLEMANDEUR à partir du 01 février 2020.

Article 2 : L'arrêt supplémentaire retenu est le suivant :

Nom de l'arrêt	Adresse de l'arrêt	Direction
Bourg	28, avenue de la Libération	Toutes directions

- Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE
- L'installation des panneaux sera réalisée par les services techniques de la ville de Villemandeur.

Article 3 : Madame le maire est chargée en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à VILLEMANDEUR, le 04/02/2020.

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 05/02/2020